

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 Mars 2026

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 mars 2026, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Aline MATET. Tous les conseillers municipaux étaient présents. Monsieur BENOIT Boris a été désigné comme secrétaire de séance. Monsieur PAGES Kévin et Madame SENEGAS Sarah ont été désignés assesseurs. Madame Séverine BOUHIER assistait à la réunion.

Election du Maire

Madame MATET, maire sortante ouvre la séance. Il est demandé au doyen de l'assemblée : Monsieur PEIFFER Pierre de présider celle-ci.

Madame MATET présente sa candidature ; le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur BENOIT Boris, membre le plus jeune de l'assemblée est désigné comme secrétaire de séance.

Résultat du dépouillement

MATET Aline	11 voix
-------------	---------

Madame MATET Aline est donc proclamé Maire de la commune de Brousse le Château.

Délibération pour le nombre d'adjoints :

Madame MATET propose à l'assemblée de nommer deux adjoints et demande de se prononcer. Avec 11 voix, le nombre d'adjoints retenu est 2.

Election des adjoints :

Madame MATET demande qui souhaite présenter une liste d'adjoints : La liste COLSON / FEDERICI se présente ; le vote se déroule à bulletin secret.

Résultat du dépouillement pour l'élection des adjoints:

Liste COLSON Régis / FEDERICI Estelle	11 voix
---------------------------------------	---------

Monsieur COLSON Régis est élu premier Adjoint et Madame FEDERICI Estelle est élue deuxième adjointe.

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Ces montants correspondent à un pourcentage de l'indice brut mensuel 1027 (4 110.52 € brut) pour une commune de moins de 500 habitants :

Maire : Taux : 28.1 % de l'indice 1027 – indemnité brute : 1 155.06 €

Adjoints : Taux 10.89 % de l'indice 1027 – indemnité brute : 447.64 €.

Le montant des indemnités a été validé à l'unanimité et une délibération sera prise en ce sens.

Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Le conseil municipal peut suivant les articles L 2122-22 et L 2122-23, par délibération, autoriser le maire à fixer des tarifs, passer des marchés dans une certaine limite, de passer des contrats

d'assurances, de créer ou modifier des régies, de régler des frais de notaires ou d'avocats, d'exercer un droit de préemption sous certaines conditions, d'intenter des actions en justice ou défendre la commune et de renouveler les adhésions dont elle est membre. Le Conseil accepte à l'unanimité et une délibération sera prise.

Désignation des délégués représentant la commune auprès des différentes entités auxquelles la commune adhère :

Lors de chaque renouvellement d'assemblée, il y a lieu de désigner des délégués pour siéger dans les différentes entités ; la liste avait été jointe à la convocation du conseil municipal.

Délégués	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes de la Muse et des Rases du Tarn	Aline MATET	COLSON Régis
SIVOM	MATET Aline	FEDERICI Estelle
SIRDT	PAGES Kévin	RAOUL Jérôme
SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron)	BENOIT Boris	
PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses)	COLSON Régis	PEIFFER Pierre
A.GE.D.I.	REYNES Stéphanie	
SMICA	REYNES Stéphanie	
Aveyron Ingénierie	PAGES Kévin	

Questions diverses :

- Réunion au SDIS du 02/04 : Mr COLSON y sera présent.
- Bourse échange Roquefort : Mr BENOIT doit y aller.
- Nuit Romantique le 27/06/26 : Mme FEDERICI débute les recherches
- Marchés d'été : Mme FEDERICI prend en charge

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.